



03020171

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le 2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles B1 et B2 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ LOUWYCK J & C°

3. Forme juridique [en entier]

▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège [rue, numéro, code postal, commune]▷ Chée de Wervicq 50
7780 Comines**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

▷ TROURNAI N° 57108

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales [T.V.A. non assujetti]

▷ BE 421.324.844

7. Objet de l'acte

▷ Changement d'adresse du Siège Social de la Société

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Du procès-verbal de l'assemblée générale du 1 janvier 2003 il résulte que :

- L'adresse du Siège Social de la SPRL Louwyck J & Co sera transféré au Chemin de Langemarcq n° 4 à 7780 Comines et ceci à partir du 1 janvier 2003.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

SPRL Louwyck J & Co, Gérant
Représenté par Alain Louwyck

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte ou cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page